



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 11 MARS 2020 -

DATE DE CONVOCATION : 4 Mars 2020

DATE D’AFFICHAGE : 4 Mars 2020

L’an deux mil vingt, le onze Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 (dont 1 par procuration)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, DERRIEN Stéphane, GASNIER Gérard, GENEST Dominique, LANGEVIN Patrick, MAHEU Stéphane, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël, Mesdames BOUTELOUP Céline et LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs VALLÉE Joël, MAHEU Stéphane, Madame MONTCLAIR Karine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie LECHAT

► **Approbation du compte rendu du 11 Février 2020**

► Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l’adoption et l’exécution des budgets communaux ainsi qu’aux finances communales,

Vu le projet de budgets primitifs pour l’exercice 2020,

Entendu l’avis favorable de la commission des Finances Communales en sa séance du 01 Février 2018,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l’exercice 2019 du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement Le Chanvre adoptés dans la précédente séance du Conseil municipal du 11 février 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2020 ci-annexés qui se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section Fonctionnement : 759 493.13 €

Section Investissement : 325 235.49 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section Exploitation : 118 855.24 €

Section Investissement : 173 029.95 €

BUDGET LOTISSEMENT LE CHANVRE

Section Fonctionnement : 708 670.00 €

Section Investissement : 703 680.78 €

► Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les subventions d'équipement doivent faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan, parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation. La reprise annuelle est constatée au débit du compte 1391 « Subventions d'équipement transférées au compte de résultat » par le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat ».

Le montant de la reprise est égal au montant des subventions rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

Le Conseil municipal décide d'inscrire au budget assainissement pour l'exercice 2020 la somme de 20 611.51 € sur les comptes d'opérations d'ordre suivants :

- Compte 1391 – dépenses d'investissement : 20 611.51 €
- Compte 777 – recettes d'exploitation : 20 611.51 €

► Le maire fait part aux membres du Conseil municipal que l'employée ayant la fonction surveillance de la garderie et restauration au grade d'adjoint technique principale 1^{ère} classe a dû effectuer des heures supplémentaires lors d'un arrêt maladie d'une autre employée du site scolaire.

Cet agent employé a effectué 10h15 complémentaires c'est-à-dire plus d'heures que celles initialement prévues pour l'année 2020.

10h15 pour cette employée – convertie en centièmes à **10.25 h**

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce sujet.

Après réflexions, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des salaires du budget principal pour l'année 2020 et demande à Monsieur Le Maire le versement des heures complémentaires.

► Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S. expose aux membres du Conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière pour des impayés d'énergie au profit d'un couple domicilié sur la commune.

Le Maire expose le dossier aux membres du conseil en précisant que la dernière facture d'électricité s'élevant à 540€ n'a pas été payée. Le Maire propose d'apporter une aide à la hauteur de 50% du montant de la facture EDF, soit 270€

Le Conseil municipal qui a le pouvoir de décision, accorde cette participation financière de 270,00 € sur la dernière facture EDF impayée.

► Monsieur Le Maire rappelle que trois riverains du lotissement « la Mare » ont demandé à acquérir une parcelle cadastrée AB n° 26. Cette parcelle se trouve en périphérie et derrière les 3 habitations des éventuels acquéreurs. Suite à une réunion de conseil municipal, tous les riverains de cette parcelle ont été conviés à une réunion afin que chacun puisse dire s'ils étaient intéressés par une partie de cet espace. A l'issue de cette réunion 3 des 5 riverains ont confirmé leur intention d'acheter une partie du terrain sous condition du coût engendré

Il a été convenu d'établir une estimation après demande des honoraires auprès des notaires et géomètres et le de fixer le prix du terrain à 10€/m².

Ayant cette estimation un courrier a été envoyé aux 3 riverains intéressés.

Ces personnes ont fait un courrier confirmant leur attention d'acquérir une partie de cet espace vert. Les frais se référant à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

Après réflexions et discussions, les membres du conseil entérinent ce choix et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

► Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2020 les subventions ci-après :

Nom de l'association	Subvention communale
- Association sportive scolaire	1 500,00 €
- Amis et parents de l'école C. Monet APE	150,00 €
- AFN UNC	30,00 €
- Comité des Fêtes	1 100,00 €
- Génération Mouvement	120,00 €
- Gymnastique Volontaire	200,00 €
- DJS Tennis de Table	200,00 €
- Degré Rando Nature	150,00 €
- Degré Football Club	350,00 €
- Comice agricole Conlie	100,00 €
- Solidarité Travail Conlie	50,00 €
- Aide à Domicile en milieu rural	20,00 €
- Prévention Routière	80,00 €
- FERT	100,00 €
- Association des communes traversées par la LGV	50,00 €
- Art et Passion	100,00 €
- CRI 72	400,00 €

► Point lotissement :

Une demande auprès de tous les concessionnaires a été demandée (assainissement, eau, Enedis et les poubelles). Les réponses seront à annexer au PA

► Les amortissements seront pris lors d'une prochaine réunion avec le nouveau conseil.

Au cours de la réunion, Monsieur le Maire a présenté la situation financière de la commune suivant le document transmis du trésorier. Celui-ci signale que la situation de la commune est saine mais qu'il faut rester très vigilant car tout peut basculer rapidement.

Monsieur Le Maire a précisé le rôle important que cette fonction de Maire représente auprès de la population et qu'il est nécessaire de suivre tous les dossiers même si l'on se sent éloigné du sujet.

Il a aussi insisté sur la présence et le soutien que doivent avoir les élus auprès des associations. Ce soutien est un de leur moteur.